

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE LANNION  
CANTON DE TRÉGUIER  
**COMMUNE DE MINIHY-TRÉGUIER**

**Arrêté municipal permanent n° 24/2021**  
**de police de circulation pour opération de maintenance et dépannage**  
**Sur le réseau d'éclairage public**

Portant réglementation de la circulation sur les voies communales et les chemins ruraux en et hors agglomération et sur les routes départementales en agglomération

**Le Maire de la commune de MINIHY-TRÉGUIER**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2213-1 à L2213-6 ;

**VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L161-5 et D161-10 ;

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R414-14, R417-6 et R411-21-1 ;

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

**Considérant** que sur l'emprise des routes départementales en agglomération, des voies communales et chemins ruraux en et hors agglomération, les opérations de maintenance sur l'éclairage public fréquentes et répétitives réalisées par l'entreprise LUCITE OUEST – CITEOS DINAN, intervenant pour le compte du Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor (S.D.E. 22), compétent en matière d'éclairage public, nécessitent en permanence une réglementation de la circulation en vue d'assurer la sécurité routière et la continuité des services publics

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Le présent arrêté est applicable, sur le territoire de la commune de MINIHY-TRÉGUIER aux opérations et travaux de maintenance curative et préventive et aux dépannages sur l'éclairage public réalisées par l'entreprise LUCITEA OUEST – CITEOS DINAN intervenant pour le compte du S.D.E. 22, sur les routes départementales en agglomérations, les voies communales et chemins ruraux en et hors agglomération lorsque ces chantiers :

- N'entraînent pas d'alternat supérieur à 500 mètres ;
- N'entraînent pas de déviation ;
- Sont d'une durée inférieure à 2 jours.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions suivantes pourront être prises au droit des chantiers visés à l'article 1 :

- La circulation pourra être alternée par panneaux B15 et C18 ou par piquets K10 ou par feux tricolores KR11 ;

- En agglomération, la vitesse pourra être limitée à 30km/h au lieu de 50km/h et à 50km/h puis éventuellement à 30km/h au lieu de 70 km/h ;
- Hors agglomération, sur les voies communales et chemins ruraux, la vitesse pourra être limitée jusqu'à 30km/h successivement par paliers de 20km/h ;
- Le dépassement pourra être interdit ;
- Le stationnement pourra être interdit.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté ne dispense pas d'effectuer toutes les démarches administratives si nécessaires avant d'entreprendre tous travaux, notamment d'obtenir une autorisation de voirie et de présenter une déclaration d'intention de commencement des travaux auprès de l'autorité compétente. Le titulaire des travaux devra également prévenir les services de la commune de MINIHY-TRÉGUIER dans un délai de 5 jours avant le début de l'intervention.

**ARTICLE 4 :** La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines par les véhicules de secours, de police, de gendarmerie ou de médecins seront maintenus.

**ARTICLE 5 :** La signalisation réglementaire des chantiers doit être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur.

Elle sera mise en place par l'entreprise LUCITEA OUEST – CITEOS DINAN intervenant pour le compte du S.D.E.22 et sous son contrôle.

Le titulaire des travaux assurera la maintenance de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit et les jours non ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis le cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

**ARTICLE 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Tout chantier ne respectant pas les conditions fixées à l'article 1 ou nécessitant des restrictions autres que celles définies à l'article 2 devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté est applicable pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et détenu sur support informatique par les équipes intervenantes et présenté sur demande.

**ARTICLE 10 :** Monsieur le Maire de la commune de MINIHY-TRÉGUIER, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à MINIHY-TRÉGUIER le 22 Juin 2021

Le Maire-Adjoint aux Travaux,

M. Jean-Pierre LE LUHERNE





# Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-8 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa  
N° 14023\*01

**Le demandeur** Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : LUCITEA OUEST - CITEOS DINAN Représenté par : DUPONCEL Laurent  
Adresse Numéro : 1 Extension : ..... Nom de la voie : rue du Vent d'Autan  
ZA Les Alleux - CS 36301  
Code postal 22105 Localité : TADEN CEDEX Pays : .....  
Téléphone 0296394565 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : citeos.dinan@citeos.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
l'ensemble des rues concerné par le réseau d'éclairage public  
Code postal 22200 Localité : MINIHY TREGUIER  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....  
Référence cadastrale : Section(s) : ..... Parcelle(s) : ..... Lieu-dit : .....

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Sallie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  demande d'autorisation quadriennale d'occuper le domaine public lors de l'entretien et dépannages de l'éclairage public liée au marché du SDE22 dont on est attributaire jusqu'en 2024

Date prévue de début d'application ..... Durée d'application (en jours calendaires) : .....

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>**

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
 des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers <sup>(2)</sup>**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
 Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : SDE22 - réseau éclairage public .....

Sous voirie : Tranchée longitudinale \_\_\_\_\_ mètres  
 Tranchée transversale \_\_\_\_\_ mètres  
 Fonçage \_\_\_\_\_ mètres

Sous accotement ou trottoirs :  
 \_\_\_\_\_ mètres  
 \_\_\_\_\_ mètres  
 \_\_\_\_\_ mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
 Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000<sup>ème</sup>  (3) Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande :****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 06 2021

Nom : DUPONCEL Prénom : Laurent Qualité : chef d'entreprise

(3) Extrait cadastral ou équivalent